

Thibault THOMAS
9 impasse les Hauts de Sérignan
34410 SERIGNAN

Associés de la SCI Michel THOMAS

Sérignan, le 04 juin 2015

L.R.A.R.

Chers Associés,

Le siège social de notre SCI est resté, depuis le 30 juin 2004, à l'adresse personnelle de notre Mère alors gérante de la SCI Michel THOMAS..

Les formalités administratives, juridiques et fiscales sont adressées au siège social.

Les échanges avec les administrations sont le plus souvent soumis à des délais de réponse, à défaut des sanctions pénalisent ce mutisme.

Depuis plusieurs années, Maman demande le changement de domiciliation du siège social.

A sa demande, nous avons procédé à la désignation d'un nouveau gérant à l'issue de l'AGE du 21 février 2006.

Le changement de domiciliation du siège social a été soumis à l'approbation des associés lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21/02/2006 et du 06/06/2014.

Didier THOMAS a voté 'contre' cette résolution sans vouloir motiver son vote ; la loi ne lui fait pas obligation.

Ce n'est qu'un an plus tard, lors de l'AGO du 18/05/2015 questions diverses, que Didier THOMAS a fait savoir qu'il refusait tout déplacement du siège social hors de l'agglomération de Paris.

Ce refus entraînerait la domiciliation de notre siège social chez un prestataire spécialisé sur la commune de Paris qui n'aurait comme seule fonction de réexpédier le courrier. Le délai d'acheminement de la correspondance au domicile du gérant serait allongé et accroît le risque de perte des correspondances.

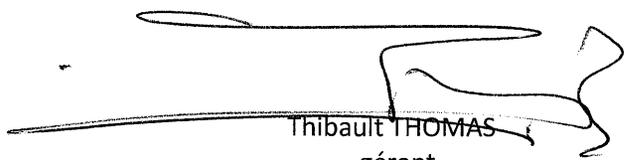
Avoir recours à un prestataire extérieur est contraire au bon suivi administratif de notre société et génère un coût financier inutile.

En conséquence, je vous propose modifier les statuts pour permettre la domiciliation en France métropolitaine du siège social de notre SCI et de mentionner dans les statuts le lieu de la tenue de nos assemblées.

Nous avons convenu de la tenue d'une Assemblée Générale Extraordinaire le 30 juin 2015 pour délibérer à nouveau sur le changement de domiciliation, vous voudrez bien me communiquer par écrit le texte des modifications que vous souhaitez apporter à nos statuts (ancien paragraphe remplacé par ...) et le lieu souhaité avant l'envoi de convocations prévu au plus tard le 16 juin 2015.

Maman m'informe que Didier doit subir une chirurgie ambulatoire le 22 juin 2015, avec une période de repos ou d'alitement de 3 semaines. Faut-il reporter la date prévisionnelle de l'AGE, pourra-t-il nous assurer de sa présence ou de sa représentation ?

Veuillez agréer, Chers Associés, l'expression de mes sentiments distingués.



Thibault THOMAS
gérant

Envoi postal LRAR :

Mme THOMAS-BLONDEL Anne-Marie
67 bd Exelmans – 75016 PARIS

Monsieur Eric THOMAS
2 place royale – 78000 VERSAILLES

Monsieur Didier THOMAS
33 avenue du Louvre – 78000 VERSAILLES

Copie par mail pour information :

Maître GUILLERAND – conseil de M. Didier THOMAS
(herve.guillerand@wanadoo.fr)